A SYSTECH

Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 €

Siège social : 1 route de Villepècle – GREENPARC 91280 ST PIERRE DU PERRAY

RCS d'EVRY : 751 029 240

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A'SYSTECH, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Rapport art. L 224-3 du Code de Commerce



Société de Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de COLMAR

29 rue Jean-Jacques Henner– 68130 ALTKIRCH

Doc ID: f3e78e2b7e5c13389606f825f3638720e39860ca

Aux associés,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels qui n'ont pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen limité, relatifs à la période du 01/03/2025 au 28/02/2026, font apparaître une situation nette qui se décompose comme suit :

Capital social :	4 000 €
Réserves et report à nouveau :	640 709 €
Résultat de l'exercice :	204 402 €
Total des capitaux propres :	849 111 €

Au 28/02/2026, les capitaux propres s'élèvent à 849 111 € et sont ainsi supérieurs au capital social de 4 000 €.

L'actif immobilisé net de la société s'élève à 176 110 €. Il se compose principalement d'installations générales à hauteur de 53 523 €, de logiciels, du matériel de transport ainsi que du matériel informatique pour un total de 42 588 €. Les immobilisations financières correspondent à un prêt au personnel avec un CRD de 11 000 € ainsi que des cautionnements pour 67 213 €.

L'actif circulant s'élève à 1 819 377 € et comprend principalement :

- 83 040 € de stocks de fournitures et en-cours
- 1 359 800 € de créances clients contre 1 680 445 € en N-1
- 61 749 € d'autres créances dont 30 020 € d'avois à recevoir et 24 685 € de TVA sur encaissement
- 289 210 € de disponibilités contre 88 668 € en N-1 soit une hausse de 200 543 €.

Le passif du bilan (hors capitaux propres) se compose principalement d'emprunts bancaires pour 38 524 €. Nous constatons également 77 103 € de comptes-courants d'associés.
Les dettes fournisseurs sont de 628 487 € contre 785 259 € en N-1.
Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 397 261 € contre 355 694 € comprenant principalement de la TVA à décaisser et de la TVA collectée pour respectivement 47 570 € et 157 380 €. Les dettes envers les organismes sociaux sont cohérentes par rapport à N-1. Les autres éléments du passif ne sont pas significatifs.

Le chiffre d'affaires s'élève à 4 439 362 € au 28/02/2026 contre 5 945 370 € en N-1 soit une baisse de 1 506 008 €. La baisse s'explique par la diminution du recourt à la sous-traitance sur l'exercice.

L'analyse des charges fait ressortir les éléments suivants :

- 1 764 702 € d'achats de matières premières et autres approvisionnements. La marge de production s'élève à 46.73% contre 42.95% en N-1
- 1 683 401 d'autres achats et charges externes dont 641 765 € de sous-traitance contre 1 673 131€ soit une diminution de 1 031 366 €. Le personnel intérimaire s'élève à 608 118 € contre 475 986 €. Les locations de matériels représentent 136 473€ sur l'exercice.
- Les frais de personnels s'élèvent à 746 874 € contre 1 306 999 € en N-1 soit une baisse en 560 125 € en cohérence avec la diminution du chiffre d'affaires.

Le résultat de l'exercice est de 204 402 € contre 245 980 € en N-1.

Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure, mais par entretien avec l'expert-comptable, la continuité d'exploitation ne semble pas compromise.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Altkirch le 23 juillet 2026

Commissaire aux comptes et à la transformation

CB AUDIT

Représentée par Charles BERTHOD



Doc ID: f3e78e2b7e5c13389606f825f3638720e39860ca